

## **ADDITIF N° 4 AU REGLEMENT PARTICULIER DU 17EME BOL D'ARGENT 16/17/18/19 septembre 2021**

Clichy, le 17 aout 2021

L'additif n° 4 entraîne une modification du Règlement particulier validé par la FFM

En modifiant l'article 28

### **L'Article 8 est modifié sur le points suivant :**

Création de 2 challenges : Séparation des bicylindres de moins de 800 cm<sup>3</sup> et de plus de 800 cm<sup>3</sup>

Monteront sur le podium dès la fin de la course les trois premiers équipages de la catégorie bicylindre de moins de 800 cm<sup>3</sup>, et les trois premiers de la catégorie bicylindre de plus de 800 cm<sup>3</sup>.